

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°13-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 10 MARS A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 25 février 2026

Affichage Mairie : jeudi 26 février 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme TOURNIER Béatrice, M. DREVET Jean-Nicolas

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, Mme Janique BARBET donne pouvoir à M. Guy PERRIER, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme EYRIGNOUX Rachel donne pouvoir à Mme TOURNIER Béatrice, Mme SANDRIN Laurence donne pouvoir à Mme PELISSIER Cécile, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Vote des subventions associations - Budget communal 2026 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu l'avis favorable de la commission associative réunie le 12 janvier 2026,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir suivre l'avis de la commission associative et d'approuver l'attribution d'une enveloppe totale de 32 000 € pour permettre d'attribuer des subventions aux associations. La répartition des montants par association se fera dans un second temps et sera présenté en conseil municipal ultérieurement.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide l'enveloppe totale de 32 000 € pour permettre d'attribuer des subventions aux associations.

-A bien noté que la répartition de cette somme entre les différentes associations sera présentée lors d'un prochain conseil

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Mairie de DOMMARTIN - Registre des Délibérations

Le Maire,
Alain THIVILLIER

N° 13-2026



